

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **10^e jour du mois de janvier 2011**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

2011-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en retirant les points 3.1, 3.2 et 7.2 qui seront adoptés à une séance ultérieure.

Adoptée.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée à cette séance.

DEMANDES DES CONTRIBUABLES

- Un contribuable demande si la Ville peut faire un règlement interdisant le dépôt de neige sur le terrain du voisin ?
- Monsieur Fidèle Marcoux demande si un crucifix sera installé dans la nouvelle salle du Conseil ?
- Monsieur Lionel Duchesneau demande si une lumière sera installée dans la petite rue près du Camp musical ?

- Madame Lucie Côté demande si la gestion des matières provenant du bac vert est moins coûteuse que celle du bac gris ?

2011-02

BONIFICATION DU BUDGET DE L'INITIATIVE EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT l'augmentation du salaire horaire minimum et du coût de la vie;

CONSIDÉRANT les besoins croissants des organismes;

CONSIDÉRANT l'importance pour les jeunes d'acquérir des expériences de travail significatives;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos demande que l'enveloppe budgétaire de l'initiative Emplois d'été Canada soit indexée au coût de la vie et au niveau du salaire minimum en prenant 2006 comme année de référence.

Qu'en conséquence, la Ville d'Asbestos souhaite qu'une enveloppe budgétaire de plus de 120 millions de dollars par année soit octroyée à cette initiative dans le prochain budget fédéral.

Adoptée.

2011-03

GRANDE RANDONNÉE QUAD 2011 : AUTORISATION POUR LA CIRCULATION DE VTT

CONSIDÉRANT que la Grande randonnée annuelle Quad se tiendra à Asbestos le 29 janvier 2011;

CONSIDÉRANT que l'organisation de cette activité demande une dérogation afin de se rendre, en partance du centre commercial jusqu'au puits minier par les voies réservées aux voitures;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le Conseil municipal autorise la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) sur toute la longueur de la 1^{re} Avenue et du boulevard Saint-Luc pour la durée de la randonnée.

- ▶ QUE cette autorisation spéciale soit assortie des conditions suivantes :

1. L'organisation de la randonnée aura la responsabilité de contrôler la circulation des VTT;
2. La circulation des VTT sera supervisée par des patrouilleurs du Club des 3 et 4 roues de l'Or blanc;

- ▶ QUE la circulation soit autorisée seulement entre les heures suivantes : de 8 h 00 à 22 h 00.

Adoptée.

2011-04

BRUNCH-SANTÉ 2010 POUR LA FONDATION DU CSSS DES SOURCES : VERSEMENT DU MONTANT ACCUMULÉ

Suite à la tenue du brunch-santé au cours du mois de novembre dernier par le Conseil municipal, et ce, dans le but d'amasser des fonds pour la Fondation du CSSS des Sources, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu de verser la somme de 1 500 \$ à cette Fondation.

Adoptée.

2011-05

MANDAT POUR VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Suite à l'offre de service de la firme Roy Desrochers Lambert SENCRL, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de les mandater pour la vérification et la préparation des états financiers au 31 décembre 2010 de la Ville d'Asbestos, le tout pour des honoraires établis à 12 575 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

2011-06

PG GOVERN: RENOUELEMENT 2011 DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR LE SERVICE D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de renouveler pour l'année 2011 avec la firme PG Govern le contrat de service d'entretien et de soutien des applications pour le service d'urbanisme, au montant de 10 079,74 \$, incluant les taxes.

Adoptée.

2011-07

GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES : RENOUELEMENT 2011 DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS ET DES LOGICIELS D'APPLICATIONS MUNICIPALES

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de renouveler pour l'année 2011 avec la firme GFI Solutions d'affaires le contrat de service d'entretien des équipements au montant de 5 295 \$ ainsi que celui pour les logiciels d'applications municipales au montant total de 20 776,23 \$, excluant les taxes.

Adoptée.

2011-08

SERVICE DE SUPPORT INFORMATIQUE MUNICIPAL : ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES AUPRÈS DE GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos veut maintenir une bonne gestion de son réseau informatique;

CONSIDÉRANT la grande expertise en ce domaine, ainsi que la compétence et l'efficacité de l'équipe de techniciens de la firme GFI Solutions d'affaires;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'accepter la proposition pour l'achat d'une banque d'heures pour le service de support informatique au cours de l'année 2011, le tout au montant de 14 960 \$ excluant les taxes. A noter que dans le taux horaire de 110 \$, les frais de déplacement sont inclus.

Adoptée.

2011-09

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION 2011

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos renouvelle son adhésion pour l'année 2011 à l'Union des municipalités du Québec au coût de 3 814,76 \$ incluant les taxes, le tout payable avant le 15 février 2011. Cependant, la Ville d'Asbestos n'adhèrera pas au Centre de ressources municipales en 2011.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et autres redevances pour l'année 2011

Le conseiller Alain Roy donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il proposera ou fera proposer un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et autres redevances pour l'année 2011 pour les contribuables d'Asbestos. Une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

2011-10

POSTE DE PRÉPOSÉ AUX PROPRIÉTÉS : RÉSULTAT DE L'AVIS D'AFFICHAGE ET NOMINATION

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste de préposé aux propriétés au service des Immeubles et Parcs;

CONSIDÉRANT que conformément à la convention collective, un avis d'affichage a été fait afin de combler le poste parmi le personnel permanent et qu'aucun employé permanent n'a postulé;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures public a été placé dans les journaux afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT qu'après réception et analyse des candidatures reçues, monsieur Paul Lefebvre a passé une entrevue accompagnée d'un examen à la satisfaction du comité de sélection;

POUR TOUTES CES CONSIDÉRATIONS, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu de nommer monsieur Paul Lefebvre au poste de préposé aux propriétés. Sa nomination est effective à compter de ce jour, soit le 10 janvier 2011. M. Lefebvre a le statut d'employé en période de probation.

De plus, M. Lefebvre étant à l'emploi de la Ville d'Asbestos à titre d'employé occasionnel depuis le 4 mai 2005, son ancienneté débute à cette date.

Adoptée.

2011-11

PROGRAMME « TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI » : PARTICIPATION FINANCIÈRE 2011

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos participe à l'édition 2011 du programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » et contribue une somme de 5 500 \$ à ce titre. Ce montant sera transmis avant le 1er mai 2011, et ce, tel que requis.

Adoptée.

2011-12

APPROBATION DU BUDGET 2011 ET RECONNAISSANCE DU DÉFICIT 2010 DE L'OMH

Suite au dépôt des prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipal d'habitation de la Ville d'Asbestos et à l'étude de ces dernières par le Conseil municipal, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'approuver les prévisions budgétaires 2011.

De ce fait, il est également résolu que la Ville d'Asbestos contribuera un montant de 55 432 \$ équivalant à 10% du déficit d'exploitation de l'année 2010.

Adoptée.

2011-13

TARIFICATION 2011 POUR DES TRAVAUX RELATIFS AUX CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que les tarifs pour l'année 2011 en ce qui a trait aux travaux relatifs aux conduites d'aqueduc et d'égout soient établis comme suit :

Nouvelle entrée d'eau	Tarification
¾ po. diamètre	1 500 \$
1 po. diamètre	1 600 \$
1 ½ po. diamètre	1 750 \$
2 po. diamètre	1 900 \$
Plus de 2 po. diamètre	Coût réel

Nouvelle entrée d'égout	Tarification
5 po. diamètre	1 550 \$
6 po. diamètre	1 600 \$
8 po. diamètre	1 700 \$

Nouvelle entrée d'eau avec égout 5 po.	Tarifification
¾ po. diamètre	1 700 \$
1 po. diamètre	1 800 \$
1 ½ po. diamètre	1 950 \$
2 po. diamètre	2 100 \$
Plus de 2 po. diamètre	Coût réel

Ajouter 50 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par un de 6 po.

Ajouter 100 \$ pour remplacer l'égout de 5 po. par un de 8 po.

Services rendus	Tarifification
Appel pour refoulement d'égout avec inspection télévisée	125 \$
Ouverture et fermeture entrée d'eau	50 \$
Localisation d'entrée d'eau	50 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (moins d'un pied)	75 \$
Rehaussement d'entrée d'eau (plus d'un pied)	200 \$
Dégel d'entrée d'eau	500 \$
Localisation d'entrée d'égout	100 \$

Les travaux exécutés sur les infrastructures comprises à l'intérieur de l'emprise de la rue sont à la charge de la Ville d'Asbestos jusqu'au poteau de service inclusivement. Ces travaux sont exécutés par les employés municipaux ou son représentant autorisé et sous son contrôle. Les travaux exécutés sur les propriétés privées sont à la charge des propriétaires sous la supervision des Travaux publics. Ces travaux sont non taxables.

Tout bris ou problème sur un branchement de services situé sur une propriété privée, qui engendre des dépenses pour la Ville, seront facturés au propriétaire selon les coûts réels de la main-d'œuvre affectée aux travaux.

Adoptée.

2011-14

ARÉNA CONNIE-DION : CONTRIBUTION 2011

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est partenaire de l'Aréna Connie-Dion avec la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la décision de la Commission municipale du Québec de ne pas accorder l'exemption des taxes foncières à l'Aréna Connie-Dion, cette dernière devra payer des taxes municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos entend remettre en subvention à l'aréna le fruit des taxes municipales provenant de l'Aréna;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la contribution de la Ville d'Asbestos pour l'année 2011 à l'Aréna Connie-Dion soit de 150 000 \$ et déboursée de la façon suivante :

- Janvier : 75 000 \$
- Juin : 25 000 \$
- Avril : 25 000 \$
- Août : 25 000 \$

Que la Ville d'Asbestos remette en subvention à l'aréna 100% des taxes municipales provenant de l'Aréna.

Adoptée.

2011-15

CORRIDORS VERTS : CONTRIBUTION 2011

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos verse une contribution de 2 000 \$ à l'organisme Corridors Verts, et ce, pour l'année 2011.

Adoptée.

2011-16

ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'APPOINT POUR LES SESSIONS D'HIVER ET DU PRINTEMPS 2011 DU SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser l'engagement du personnel d'appoint du Service des loisirs de la Ville d'Asbestos pour la tenue des sessions d'activités de l'hiver et du printemps 2011 comme suit :

NOM	FONCTION	TAUX HORAIRE	DUREE
Dufresne, Lise	Piscine Instructeur – échelon 2	15,00 \$	Du 17 janvier au 3 juin
Roy, Pascal	Instructeur de badminton	14,00 \$	Du 17 janvier au 23 mars
Turcotte, Marika	Surveillante en charge à la piscine les samedis (Sauveteur national)	14,00 \$	Les samedis du 22 janvier au 16 avril
Bourque, Audrey	Assistante-surveillante lors des bains libres	11,00 \$	Les samedis du 22 janvier au 16 avril
	Occasionnellement : Surveillante en charge à la piscine les samedis (Sauveteur national)	14,00 \$	
Paquette, Antony	Assistant surveillant ou surveillant en charge lors des bains libres	Selon le taux en fonction	Sur appel pour des remplacements les samedis
Dupont, Rosemarie	Assistante- surveillante lors des bains libres	10,50 \$	Sur appel pour des remplacements les samedis
Bélisle, Marie-Ève	Préposée aux entrées lors des bains libres	Salaire minimum	Du 19 janvier au 27 avril

Adoptée.

2011-17

MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-116 : SECOND PROJET DE RÈGLEMENT (CHAPELLE MARIA-GORETTI)

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : Zonage en 2006;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos désire modifier son règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que la procédure pour modifier le règlement de zonage débute avec l'adoption d'un premier projet de règlement de modification qui est soumis à une consultation publique et qui est suivi par l'adoption d'un second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 10 janvier 2011, à 19 h 00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu :

- ▶ QUE le Conseil de la Ville d'Asbestos adopte le second projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2006-116 : Zonage de la Ville d'Asbestos tel que présenté en annexe à cette résolution.

Règlement numéro 2011-173

Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2006-116: Emplacement de la Chapelle Maria-Goretti

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le règlement de zonage sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a adopté le Règlement numéro 2006-116 : Zonage en 2006;

ATTENDU QU'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue le _____, par le conseiller _____;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

Article 1.-

La carte de zonage est modifiée de façon à ce que la zone 125-P soit convertie pour devenir la zone 125-C, soit à usage commercial.

Article 2.-

La grille de spécifications de la zone 125-P est remplacée pour devenir la nouvelle grille de spécifications de la nouvelle zone 125-C, avec les spécifications s'y rattachant, le tout tel qu'apparaissant aux feuillets en annexe.

Adoptée.

**ASBESTOS**185, rue du Roi, Asbestos, J1T 1S4
(819) 879-7171**GRILLE DE SPÉCIFICATIONS**

10 juillet 2006

**ZONE
125-P****USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES** Usage autorisé Usage prohibé**HABITATION**

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Habitation collective
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles
- Roulotte

COMMERCE

- Commerce de voisinage
- Commerce en général
- Commerce contraignant

SERVICE

- Service de voisinage
- Service en général
- Service contraignant
- Service et bureaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonniers)
- Salle de réception, salle de danse

NOTES

Spécifiquement autorisé :

CULTURE, RÉCRÉATION,**DIVERTISSEMENT ET LOISIRS**

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
- Récupération des matières résiduelles
- Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
- Équipement énergétique et de télécommunication
- Centre de service public

INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL

- Industrie légère
- Industrie de faible contrainte
- Industrie contraignante
- Entreposage intérieur
- Entreposage extérieur
- Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage sans restriction
- Ferme d'élevage avec restriction
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

BÂTIMENT PRINCIPAL:**CONSTRUCTION**

Dimension minimale de la façade avant:	<u>7 m</u>
Profondeur minimale du bâtiment:	<u>6 m</u>
Hauteur minimale:	<u>5 m</u>
Hauteur maximale:	<u>15 m</u>
Logement permis au sous-sol:	<u>n/a</u>
Logement permis dans un établissement commercial:	<u>Non</u>

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	<u>6 m</u>
Marge de recul arrière minimale:	<u>8 m</u>
Marges de recul latérales minimales:	<u>2 m</u>
Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	<u>sn m</u>
Somme minimale des marges latérales:	<u>4 m</u>

**ASBESTOS**185, rue du Roi, Asbestos, J1T 1S4
(819) 879-7171**GRILLE DE SPÉCIFICATIONS**

10 juillet 2006

ZONE
125-P**BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE:****CONSTRUCTION**

Nombre maximal de bâtiment complémentaire	3 bât.
Nombre maximal de bâtiment comp. habitable	0 bât.
Superficie maximale par bâtiment:	65 m ²
Superficie maximale totale des bâtiments:	65 m ²
Hauteur maximale:	5 m

IMPLANTATION

Implantation permise dans la cour avant:	non
Marge de recul avant minimale:	6 m
Marges de recul latérales minimales:	1 m
Marges de recul arrière minimale:	1 m
Distance minimale vs un bâtiment complémentaire	1 m
Distance minimale vs un bâtiment principal	2 m

ACCESSOIRES :

Piscine dans la cour avant (oui / non)	non
--	-----

ENSEIGNES :

Voir le chapitre 8 du texte

SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Voir le chapitre 9 du texte

SITES D'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL

Voir le chapitre 9 du texte

CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT

Voir le chapitre 11 du texte

STATIONNEMENT HORS RUE

Voir le chapitre 12 du texte

ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

Voir le chapitre 13 du texte

AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Voir le chapitre 14 du texte

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR :

Entreposage autorisé sans bâtiment principal :

Nature de l'entreposage extérieur:	
Interdit	X
Produits finis en vente	
Sans restriction sauf matières premières	
Sans restriction	
Localisation et hauteur maximale:	
Cour avant:	na
Cour latérale:	na
Cour arrière:	na

Hauteur des clôtures:

Clôture obligatoire (oui / non):	na
Hauteur maximale:	na
Hauteur minimale:	na

Pourcentage maximum d'occupation de l'entreposage:

Cour avant:	na
Cour arrière:	na
Cour latérale:	na

CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

Voir le chapitre 16 du texte

Marché extérieurs divers (oui / non)	non
Cirques et foires (oui / non)	non

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Clôture, mur et haie	Avant	Arrière	Latérale
Hauteur maximale:	1,2m	2m	2m
Distance de la ligne de propriété:	sn	sn	sn
Distance du trottoir ou de la rue:	1,5m	sn	sn

**ASBESTOS**345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4
(819) 879-7171**GRILLE DE SPÉCIFICATIONS**

10 janvier 2011

ZONE
125-C**BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE:****CONSTRUCTION**

Nombre maximal de bâtiment complémentaire	<u>3 bât.</u>
Nombre maximal de bâtiment comp. habitable	<u>0 bât.</u>
Superficie maximale par bâtiment:	<u>65 m²</u>
Superficie maximale totale des bâtiments:	<u>65 m²</u>
Hauteur maximale:	<u>5 m</u>

IMPLANTATION

Implantation permise dans la cour avant:	<u>non</u>
Marge de recul avant minimale:	<u>6 m</u>
Marges de recul latérales minimales:	<u>1 m</u>
Marges de recul arrière minimale:	<u>1 m</u>
Distance minimale vs un bâtiment complémentaire	<u>1 m</u>
Distance minimale vs un bâtiment principal	<u>2 m</u>

ACCESSOIRES :

Piscine dans la cour avant (oui / non)	<u>non</u>
--	------------

ENSEIGNES :

Voir le chapitre 8 du texte

SITES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Voir le chapitre 9 du texte

SITES D'INTÉRÊT ENVIRONNEMENTAL

Voir le chapitre 9 du texte

CONTRÔLE DU DÉBOISEMENT

Voir le chapitre 11 du texte

STATIONNEMENT HORS RUE

Voir le chapitre 12 du texte

ACCÈS À LA VOIE PUBLIQUE

Voir le chapitre 13 du texte

AIRE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

Voir le chapitre 14 du texte

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR :

Entreposage autorisé sans bâtiment principal :

Nature de l'entreposage extérieur:	
Interdit	<u>X</u>
Produits finis en vente	<u></u>
Sans restriction sauf matières premières	<u></u>
Sans restriction	<u></u>
Localisation et hauteur maximale:	
Cour avant:	<u>na</u>
Cour latérale:	<u>na</u>
Cour arrière:	<u>na</u>

Hauteur des clôtures:

Clôture obligatoire (oui / non):	<u>na</u>
Hauteur maximale:	<u>na</u>
Hauteur minimale:	<u>na</u>

Pourcentage maximum d'occupation

de l'entreposage:	
Cour avant:	<u>na</u>
Cour arrière:	<u>na</u>
Cour latérale:	<u>na</u>

CONSTRUCTIONS ET USAGES TEMPORAIRES

Voir le chapitre 16 du texte

Marché extérieurs divers (oui / non)	<u>non</u>
Cirques et foires (oui / non)	<u>non</u>

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Clôture, mur et haie	Avant	Arrière	Latérale
Hauteur maximale:	<u>1,2m</u>	<u>2m</u>	<u>2m</u>
Distance de la ligne de propriété:	<u>sn</u>	<u>sn</u>	<u>sn</u>
Distance du trottoir ou de la rue:	<u>1,5m</u>	<u>sn</u>	<u>sn</u>



ASBESTOS

345, boul. Saint-Luc, Asbestos, J1T 2W4
(819) 879-7171

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

10 janvier 2011

**ZONE
125-C**

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉES

Usage autorisé

Usage prohibé

HABITATION

- Unifamiliale isolée
- Unifamiliale jumelée
- Unifamiliale en rangée
- Bifamiliale isolée
- Bifamiliale jumelée
- Bifamiliale en rangée
- Trifamiliale isolée
- Trifamiliale jumelée
- Trifamiliale en rangée
- Multifamiliale 4 à 6 logements
- Multifamiliale plus de 6 logements
- Habitation collective
- Maison mobile
- Parc de maisons mobiles
- Roulotte

COMMERCE

- Commerce de voisinage
- Commerce en général
- Commerce contraignant

SERVICE

- Service de voisinage
- Service en général
- Service contraignant
- Service et bureaux

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

- Hébergement
- Camping
- Restaurant
- Bar (sans spectacle érotique)
- Bar (avec spectacle érotique)
- Cabane à sucre (saisonnnière)
- Salle de réception, salle de danse

NOTES

Spécifiquement autorisé :

BÂTIMENT PRINCIPAL:

CONSTRUCTION

Dimension minimale de la façade avant:	7 m
Profondeur minimale du bâtiment:	6 m
Hauteur minimale:	5 m
Hauteur maximale:	15 m
Logement permis au sous-sol:	Non
Logement permis dans un établissement commercial:	Oui

CULTURE, RÉCRÉATION,

DIVERTISSEMENT ET LOISIRS

- Salle de spectacle, cinéma, théâtre, amphithéâtre
- Musée, salle d'exposition, galerie
- Salle de jeux et d'amusements
- Bibliothèque, maison de la culture

PARC ET ESPACE SPORTIF

- Parc
- Conservation environnementale
- Parc linéaire
- Centre de sport ou de loisirs intérieurs
maison de jeunes, clubs sociaux
- Centre de sport extérieur intensif
- Centre de sport extérieur extensif
- Centre d'équitation
- Centre de sport ou de loisirs contraignants
- Pourvoirie
- Marina, plage, accès au cours d'eau

PUBLIC ET INSTITUTIONNEL

- Service administratif
- Centre d'enseignement général (école)
- Centre de la petite enfance (garderie)
- Service de santé
- Lieux de culte et d'assemblée
- Cimetière et crématorium
- Centre communautaire

SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- Élimination des déchets
 - Récupération des matières résiduelles
 - Équipement de traitement des eaux et usine de filtration
 - Équipement énergétique et de télécommunication
 - Centre de service public
- #### INDUSTRIE ET SERVICE INDUSTRIEL
- Industrie légère
 - Industrie de faible contrainte
 - Industrie contraignante
 - Entreposage intérieur
 - Entreposage extérieur
 - Cour de rebuts et de transformation métallique

EXTRACTION / MINE

- Extraction / carrière / sablière

AGRICULTURE

- Ferme sans élevage
- Ferme d'élevage sans restriction
- Ferme d'élevage avec restriction
- Services agricoles
- Entreprise agro-industrielle

FORESTERIE

- Exploitation commerciale de la forêt
- Services forestiers

USAGES DOMESTIQUES

- Oui
- Non

Notes:

IMPLANTATION

Marge de recul avant minimale:	6 m
Marge de recul arrière minimale:	8 m
Marges de recul latérales minimales:	2 m
Marges de recul latérales minimales pour un bâtiment jumelés ou en rangée:	5 m
Somme minimale des marges latérales:	4 m

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Fidèle Marcoux :

- demande si les autres municipalités de la MRC contribuent à l'organisme Corridors Verts ?

Monsieur Lionel Duchesneau :

- demande si le coût des permis de rénovation a augmenté ?

AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Nathalie Durocher :

- ↳ Souhaite une bonne année à tous.

Le conseiller Alain Roy :

- ↳ invite les citoyens à la Semaine du Livre qui aura lieu du 11 au 15 avril 2011 et à la vente de livres usagés qui auront lieu du 21 au 26 février 2011. La vente de livres usagés sert de moyen de financement pour la tenue de la Semaine du Livre.

Le conseiller Serge Boislard :

- ↳ informe les citoyens qu'il est toujours en attente de nouvelles dans le dossier de la mine souterraine de Mine Jeffrey.

La conseillère Nicole Forgues :

- ↳ invite la population à la marche de la santé qui aura lieu le 11 juin 2011.

Le conseiller Jean Roy :

- ↳ invite la population au défi « Tête rasée » qui aura lieu au mois de juin 2011.

Le conseiller Pierre Benoit :

- ↳ souhaite une bonne année à tous.

Absence

A ce moment de la séance, soit à 20 h 09 le maire quitte son siège. La séance est présidée par la mairesse-suppléante Nicole Forgues.

2011-18

CAMP MUSICAL D'ASBESTOS : ENTENTE DE PARTENARIAT 2011

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu de renouveler pour l'année 2011 une entente de partenariat avec le Camp musical d'Asbestos, entente couvrant un ensemble de services offerts en échange d'une participation financière de l'ordre de 9 000 \$. Que la mairesse-suppléante et le greffier suppléant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'entente de partenariat 2011.

Adoptée.

2011-19

FÊTES DU CAMP MUSICAL D'ASBESTOS : PARTICIPATION DE LA VILLE D'ASBESTOS

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos participe aux fêtes soulignant le 50^e anniversaire d'existence du Camp musical d'Asbestos en fournissant la scène pour les spectacles extérieurs incluant la main d'œuvre pour le montage et le démontage.

Adoptée.

2011-20
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard que la présente séance soit levée à compter de 20 h 15.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

NICOLE FORGUES, MAIRESSE-SUPPLÉANTE

/lg